



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 août 2024 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire débute la séance en donnant les réponses aux questions posées lors de la séance du 2 juillet 2024.

Première période de questions

Deux des sept personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Sujet 15 - La décision aura un grand impact sur l'organisme.
- Sujet 11 - Est-ce le dernier paiement?

2024-426

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

42. Nomination d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives.
43. Nomination d'une coordonnatrice à la vie communautaire par intérim.

Procès-verbaux

2024-427

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 22 juillet 2024

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 2 et 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 22 juillet 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 22 juillet 2024.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2024-428

Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition) - Avis de motion

Document : Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition).



M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)* afin d'apporter une précision à la définition de rive.

2024-429 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Définition)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-430 *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)*.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)* afin d'ajouter des usages autorisés dans cette zone.

2024-431 Adoption du premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)*

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C2-003)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Finances

2024-432 Modification à la Programmation 2019-2023 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Document : Dossier de la trésorière daté du 27 juin 2024.



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham :

- S'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023.
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 8 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 8 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-433

Transfert budgétaire

Document : Dossier de la trésorière daté du 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser un transfert permettant le paiement des services de la firme de sécurité;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le transfert budgétaire suivant :



Objet	Poste budgétaire de provenance	Montant	Poste budgétaire à augmenter
Surveillance de nuit du territoire et de jour à l'hôtel de ville	01-211-11-000	26 000 \$	02-230-00-430

QUE le contrat pour la surveillance de jour à l'hôtel de ville soit ratifié avec la compagnie COD3, celui-ci ayant pris fin le 2 août 2024.

2024-434 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 juillet 2024

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 30 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 967 255,95 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 866 313,57 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juillet 2024 soit approuvé.

2024-435 Réfection des infrastructures de la rue Comeau - Paiement 2 et réception provisoire

Document : Dossier du chargé de projets daté du 18 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 351 547,80 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 35 154,78 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE la réception provisoire de ces travaux soit acceptée en date de ce jour.

QU'en conséquence, 50 % des retenues soient libérées, soit la somme de 46 244,76 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-436 Travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement - Paiement 5

Document : Dossier du chargé de projets daté du 28 juin 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement à la compagnie Environnement routier NRJ inc. au montant de 8 710,07 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 458,43 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-437 Conversion de l'éclairage au DEL - Paiement 7

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 5 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 7 des travaux de conversion de l'éclairage au DEL à la compagnie Énergère au montant de 2 773,39 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 308,15 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2024-438 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2024 révisées

Document : Tableau de la trésorière.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2024 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Prévisions initiales 2024	Révision du 4 juin 2024
1113	401, rue de l'Expo	10 326 \$	10 798 \$
1527	400, rue de l'Expo	6 600 \$	6 915 \$
1730	391, rue de l'Expo	10 741 \$	11 088 \$
2730	381, rue de l'Expo	9 544 \$	9 732 \$
2884	410, rue Laguë	4 352 \$	4 541 \$
2997	350, rue Dempster	1 221 \$	1 378 \$
3061	380, rue de l'Expo	5 306 \$	5 495 \$
Total :		48 090 \$	49 947 \$
		Différence	1 857 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2024-439 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Réfection du 410, rue Laguë

Document : Dossier de la trésorière daté du 23 juillet 2024.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la participation de la Ville de Farnham visant à défrayer 10 % des coûts de mise à niveau du bâtiment sis au 410, rue Laguë, lesquels sont estimés à 1 234 496 \$.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2024-440 Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. - Demande d'exemption de taxes

Document : Dossier de la trésorière daté du 25 juin 2024.

CONSIDÉRANT que le Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. a demandé le renouvellement de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières à la Commission municipale du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que la Commission municipale du Québec octroi au Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble sis au 440, chemin de la Rive-Sud.

2024-441 Troupe de ballet jazz et classique de Farnham - Fête nationale

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 4 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 100 \$ à la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham pour leur contribution à l'hommage au drapeau tenu lors des festivités de la Fête nationale le 23 juin dernier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-70-639.

M^{me} Sylvie Ouellette et M. Claude Benjamin se retirent et s'abstiennent de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2024-442 La Fondation Les Foyers Farnham - Tournoi de golf

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 17 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour l'organisation de leur tournoi de golf tenu le 10 juillet 2024.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-443 Club Optimiste de Farnham inc. - Pique-nique

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 17 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ au Club Optimiste de Farnham inc. pour l'organisation d'un pique-nique familial le 31 août 2024.

QUE cette aide financière soit remise après la tenue de cet événement.



QUE deux toilettes chimiques soient mises à la disposition des organisateurs lors de cette activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2024-444

Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des Municipalités du Québec

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 27 juin 2024.

CONSIDÉRANT que deux mutuelles de prévention en santé et sécurité ont été mises sur pied par l'Union des Municipalités du Québec en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à une mutuelle permet à une Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire profiter des avantages en adhérant à une mutuelle réservée aux membres de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Union des Municipalités du Québec doit déposer annuellement, à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, les listes des membres de l'année suivante au plus tard le 29 septembre;

CONSIDÉRANT que le classement et la participation à l'une ou l'autre des mutuelles de l'Union des Municipalités du Québec est établie en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail au 31 juillet de l'année du dépôt;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, laquelle est jointe en annexe.

D'autoriser l'Union des Municipalités du Québec à signer, pour et en son nom, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, laquelle est jointe en annexe.

D'adopter le *Contrat de gestion* entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la Ville de Farnham, aux termes de l'entente à l'article 3.

QUE la Ville de Farnham a fait une lecture complète et se déclare satisfaite de l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025.

QUE cette entente soit acceptée telle que rédigée et que l'Union des Municipalités du Québec soit autorisée à signer celle-ci pour et au nom de la Ville de Farnham ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



2024-445 Embauche d'une commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^{me} Nicole Soulard;

CONSIDÉRANT que ce poste doit être comblé;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Jeannine Santerre au poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, à compter du 20 août 2024.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2024-446 Embauche d'une inspectrice des bâtiments par intérim au Service de planification et aménagement du territoire

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de M^{me} Sara Ratté;

CONSIDÉRANT que le poste doit être comblé durant cette absence;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M^{me} Marie-Josée Trudeau au poste d'inspectrice des bâtiments par intérim au Service de planification et aménagement du territoire, à compter du 6 août 2024, jusqu'au retour à son poste de M^{me} Sara Ratté.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2024-447 Adoption d'une Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Farnham entend utiliser une autre langue que le français

Document : Projet de Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Farnham entend utiliser une autre langue que le français.

CONSIDÉRANT que le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée et a ainsi modifié la *Charte de la langue française* et la *Politique linguistique de l'État*, qui donne les grandes orientations en matière d'exemplarité;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} juin 2023, celle-ci s'applique aux organismes municipaux, selon l'annexe I de la *Charte de la langue française* et encadre notamment les diverses situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham, à titre d'organisme municipal, doit, au plus tard le 1^{er} décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*, adopter une Directive dictant les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein de son organisation et les exceptions admissibles;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter la Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Farnham entend utiliser une autre langue que le français, telle que présentée.



Traitement des eaux

2024-448 **Mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable - Réception provisoire**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 3 juillet 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux de mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable en date du 27 juin 2024.

QUE 50 % des retenues soient libérées, soit la somme de 81 771,31 \$, excluant les taxes et remise à la compagnie Allen entrepreneur général inc.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.

2024-449 **Travaux de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable - Octroi de contrat**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 9 avril 2024 et analyse de conformité administrative datée du 10 mai 2024.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Nordmec construction inc.	4 136 870,63 \$
Filtrum inc.	4 460 800,05 \$
Groupe Mécano inc.	5 758 425,15 \$

CONSIDÉRANT que les travaux visés par l'article 3.11 du bordereau de soumission ont été retirés;

CONSIDÉRANT que la compagnie Nordmec construction inc. a accepté par écrit cette modification;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer le retrait des travaux prévus à l'article 3.11 du bordereau de soumission du projet de réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable.

QUE le contrat pour les travaux de soit octroyé à la compagnie Nordmec construction inc. au coût de 3 364 896,29 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.



2024-450

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec - Appel d'offres CHI-20252027 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 26 juin 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : hypochlorite de sodium, chlore gazeux, hydroxyde de sodium en contenant, PASS-10, PAX-XL6, PAX-XL8, chaux calcique hydratée, charbon activé en poudre;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une Municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de biens meubles.
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des Municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles.
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au "Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'Union des Municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement" adopté par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du chlore gazeux, dont les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document d'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

QUE la Ville de Farnham confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des Municipalités du Québec visant l'achat de chlore gazeux pour les quantités estimées décrites au formulaire d'inscription selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

QUE la Ville de Farnham confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de préparer, en son nom et celui des autres Municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

QUE, pour permettre à l'Union des Municipalités du Québec de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Farnham s'engage à lui fournir les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur son portail.

QUE la Ville de Farnham confie, à l'Union des Municipalités du Québec, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE, si l'Union des Municipalités du Québec adjuge un contrat, la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.



QUE la Ville de Farnham reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'Union des Municipalités du Québec et à 3,5% pour celles non-membres.

Planification et aménagement du territoire

2024-451

Caractérisation environnementale phase 2 des lots 6 468 855 et 6 468 856 du cadastre du Québec - Rue Saint-Vincent - Octroi de mandat

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 15 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire des lots 6 468 855 et 6 468 856 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire procéder éventuellement à la réhabilitation de ces terrains;

CONSIDÉRANT qu'une caractérisation environnementale est nécessaire pour déterminer la présence ainsi que le volume de contamination;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de d'une caractérisation environnementale phase 2 des lots 6 468 855 et 6 468 856 du cadastre du Québec à la firme Environnement LCL inc. au montant de 35 955 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-600-00-723.

2024-452

Demande de dérogation mineure - 340-346, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-240709-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre une galerie ainsi que des escaliers donnant accès au rez-de-chaussée à la limite du terrain et du trottoir, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 1 m de la limite de propriété ou 60 cm du trottoir pour tout escalier et galerie pour un usage commercial empiétant dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que lors de l'acceptation de la demande pour remplacer les portes en façade avant, il a été requis que les portes ouvrent vers l'extérieur;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un palier permet d'avoir des accès sécuritaires et conformes aux commerces du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que l'espace disponible en façade avant du bâtiment est très limité;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 15 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 340-346, rue Principale Est, lot 4 354 512 du cadastre du Québec, visant à permettre une galerie ainsi que des escaliers donnant accès au rez-de-chaussée à la limite du terrain et du trottoir, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 1 m de la limite de propriété ou 60 cm du trottoir pour tout escalier et galerie pour un usage commercial empiétant dans la marge avant, à la condition qu'un accès pour personnes à mobilité réduite soit aménagé à l'arrière du commerce et que cet accès soit bien identifié à l'avant du bâtiment pour aviser les utilisateurs.

2024-453

Demande de permis - Rénovation - 100, rue Jacques-Cartier Nord

Document : Résolution CCU-240709-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer une des galeries en façade avant du bâtiment sis au 100, rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT que la nouvelle galerie proposée et les couleurs s'agencent au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour remplacer une des galeries en façade avant du bâtiment sis au 100, rue Jacques-Cartier Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2024-454

Demande de permis - Rénovation - 110, rue Jacques-Cartier Nord

Document : Résolution CCU-240709-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les galeries du bâtiment sis au 110, rue Jacques-Cartier Nord;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés s'agencent au bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour remplacer les galeries du bâtiment sis au 110, rue Jacques-Cartier Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2024-455 Demande de permis - Rénovation - 558, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-240709-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement extérieur, les portes et fenêtres, refaire la galerie avant et la toiture du bâtiment sis au 558, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT que le type de fenêtres proposé (Coulissantes) s'agence moins avec le style du bâtiment et le secteur;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour remplacer le revêtement extérieur, les portes et fenêtres, refaire la galerie avant ainsi que refaire la toiture du bâtiment sis au 558, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition que les nouvelles fenêtres soient à guillotine.

2024-456 Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 239-241, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-240709-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer deux enseignes posées à plat au-dessus des portes d'entrée des locaux sis aux 239-241, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que l'entreprise actuellement en activité change de nom, tout en conservant les mêmes services;

CONSIDÉRANT que le graphisme est sobre et de qualité;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer deux enseignes posées à plat au-dessus des portes d'entrée des locaux sis aux 239-241, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2024-457

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 1091, rue Saint-Paul

Document : Résolution CCU-240709-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer l'enseigne existante sur poteau et d'ajouter une enseigne sur le bâtiment accessoire sis au 1091, rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que le graphisme est sobre et de qualité;

CONSIDÉRANT que le matériau pour l'enseigne sur poteau est peu durable et n'est pas de qualité;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition ne respecte pas tous les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour ajouter une enseigne attachée au bâtiment accessoire sur la propriété sise au 1091, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*

QUE la demande de remplacer l'enseigne existante sur poteau soit refusée et qu'une nouvelle proposition de matériau de meilleure qualité et plus durable soit déposée pour cette enseigne.

2024-458

Projet domiciliaire - Domaine du Sentier - Résidences unifamiliales isolées - Rue de la Traverse

Document : Résolution CCU-240709-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire neuf modèles de résidence unifamiliale isolée sur les lots 6 620 087 à 6 620 101 du cadastre du Québec sur la rue de la Traverse;

CONSIDÉRANT que quatre modèles de deux étages et cinq modèles d'un étage ont été présentés;

CONSIDÉRANT la variété des modèles de résidence proposée;

CONSIDÉRANT que certains modèles de résidence comprennent un garage attenant;



CONSIDÉRANT que la diversité et la qualité des matériaux proposés s'agencent avec le secteur et les modèles construits dans la phase 1;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la construction de neuf modèles de résidence unifamiliale isolée sur les lots 6 620 087 à 6 620 101 du cadastre du Québec sur la rue de la Traverse, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que chaque modèle soit présent au moins une fois et un maximum de deux fois.
- Qu'on ne retrouve pas le même modèle sur deux terrains voisins.
- Que les modèles 1 à 4 soient présents sur les lots 6 620 095 à 6 620 101 du cadastre du Québec.
- Que les modèles 5 à 9 soient présents sur les lots 6 620 087 à 6 620 094 du cadastre du Québec.
- Que les bâtiments présentent des ouvertures noires ou grises sur les façades avant et latérales.
- Que pour le modèle 4, les revêtements de toiture de bardeaux et de tôle soient acceptés, au choix du demandeur.
- Que le modèle 7 ne comporte pas de débordement de maçonnerie de chaque côté.
- Que le modèle 9 ait la même pente de toit que le modèle 5.
- Que le modèle 9 ait un revêtement d'aluminium plus pâle que le noyer foncé proposé.
- Que les bâtiments situés à l'intersection de deux rues aient une partie de maçonnerie en façade avant secondaire.

2024-459

Projet domiciliaire - Domaine du Sentier - Triplex - Rue de la Traverse

Document : Résolution CCU-240709-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 juillet 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un deuxième modèle de triplex sur la rue de la Traverse;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que le triplex proposé s'agence avec le premier modèle de triplex et les autres bâtiments du secteur;



CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la construction du modèle 2 de triplex, sur la rue de la Traverse, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale et sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

Loisirs, culture et tourisme

2024-460

Permis de vente de boissons alcoolisées - Activité sociale des employés

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 18 juillet 2024.

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité du comité social des employés le 15 août prochain;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le service de boissons alcoolisées, de 16 h à minuit, le 15 août 2024 au parc Uldège-Fortin dans le cadre d'une activité sociale de volleyball pour les employés et élus municipaux.

QUE M^{me} Claudie Bussièrès, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander le permis nécessaire à cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-493.

2024-461

Association du hockey mineur de Farnham - Entente de gestion des inscriptions

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire faire appliquer les tarifs pour les non-résidents s'inscrivant à des activités tenues à l'aréna Madeleine-Auclair;

CONSIDÉRANT que l'Association du hockey mineur de Farnham désire s'occuper des inscriptions à ses activités et remettre ces sommes à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur de Farnham concernant la gestion des frais d'inscription des non-résidents.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.



2024-462

Club de patinage artistique de Farnham - Entente de gestion des inscriptions

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire faire appliquer les tarifs pour les non-résidents s'inscrivant à des activités tenues à l'aréna Madeleine-Auclair;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage artistique de Farnham désire s'occuper des inscriptions à ses activités et remettre ces sommes à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique de Farnham concernant la gestion des frais d'inscription des non-résidents.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2024-463

Hockey récréatif Farnham - Entente de gestion des inscriptions

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire faire appliquer les tarifs pour les non-résidents s'inscrivant à des activités tenues à l'aréna Madeleine-Auclair;

CONSIDÉRANT que Hockey récréatif Farnham désire s'occuper des inscriptions à ses activités et remettre ces sommes à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente à intervenir avec Hockey récréatif Farnham concernant la gestion des frais d'inscription des non-résidents.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2024-464

Club de patinage de vitesse de Farnham - Entente de gestion des inscriptions

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire faire appliquer les tarifs pour les non-résidents s'inscrivant à des activités tenues à l'aréna Madeleine-Auclair;

CONSIDÉRANT que le Club de patinage de vitesse de Farnham désire s'occuper des inscriptions à ses activités et remettre ces sommes à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente à intervenir avec le Club de patinage de vitesse de Farnham concernant la gestion des frais d'inscription des non-résidents.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2024-465

Circuit d'exercices de conditionnement physique pour aînés et personnes à mobilité réduite

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 juillet 2024.

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de Farnham, en partenariat avec le Club du 3^e âge de Farnham, aimerait installer des affiches montrant des exercices de conditionnement physique dans les parcs et espaces verts municipaux;

CONSIDÉRANT que ces exercices pourront être effectués avec le mobilier urbain déjà en place;

CONSIDÉRANT que pour la phase 1 de ce projet, six stations seraient mises de l'avant;

CONSIDÉRANT que les affiches et les matériaux nécessaires à leur installation seront défrayés par les deux organismes;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'installation de six affiches montrant des exercices de conditionnement physique dans les parcs et espaces verts municipaux.

QUE la facture des matériaux nécessaires à ces installations soit transmise au Centre d'action bénévole de Farnham, la Ville de Farnham assumant le temps des employés cols bleus.

QUE ce projet sera réalisé dès que l'horaire de travail des employés cols bleus le permettra, selon l'avis de la direction du Service des travaux publics.

2024-466

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Granby - Point de service de Brome-Missisquoi - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 12 avril 2024.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Granby - Point de service de Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.

QUE la résolution 2024-408 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Ajouts

2024-467

Nomination d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives

CONSIDÉRANT que M. Daniel Doiron avait été nommé opérateur 1 au Service des travaux publics par la résolution 2024-327;



CONSIDÉRANT que M. Doiron désire retourner au poste de journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Daniel Doiron au poste de journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives à compter du 6 août 2024.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

QUE la résolution 2024-327 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2024-468

Nomination d'une coordonnatrice à la vie communautaire par intérim

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Lina Massé au poste de commis à la réception et à la perception par intérim;

CONSIDÉRANT que l'affichage de ce poste a été effectué;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M^{me} Carole Boudreau au poste de coordonnatrice à la vie communautaire par intérim, au plus tard le 16 août 2024, jusqu'au retour à ce poste de M^{mes} Chantal Marquis ou Lina Massé.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies à la convention collective en vigueur.

Seconde période de questions

Quatre des sept personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Travaux du mur de soutènement.
- Modification au titre du sujet 40.
- Décorations sur le pont Antonio-Bernier.
- À titre de directeur général sortant du Centre d'action bénévole de Farnham, remerciements au conseil municipal pour la collaboration aux dossiers et l'émission des permis requis pour les travaux au Centre d'arts.
- Lumières DEL sur la route 235.
- Bois coupé près de la piste cyclable et du Centre de la nature.
- Bordures sur la route 235.
- Manque d'effectifs policiers.
- Signalisation temporaire pour les travaux de la rue Jacques-Cartier.
- Pavage de la cour du nouvel IGA.
- Restauration de la statue retirée au Centre Saint-Romuald.



Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Collecte de sang organisée par le Service de sécurité incendie, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb le 19 août, de 13 h 30 à 19 h 30, à la caserne. Préférable de prendre rendez-vous auprès d'Héma-Québec par téléphone ou Internet.
- Rappel, invitation aux nouveaux résidents 2023-2024 à la Soirée d'accueil le lundi 16 septembre à l'hôtel de ville. Réservation obligatoire au plus tard le 23 août en ligne ou par téléphone à l'hôtel de ville.

M. Daniel Campbell

- Piscine Saint-Bruno, bains libres offerts jusqu'au 17 août. Exceptionnellement, l'accès à la piscine est gratuit pour tous cet été. Un couloir de nage est à la disposition des baigneurs. Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne de 16 ans et plus en tout temps. Fermeture de la piscine le 18 août, merci à nos étudiants, nous leur souhaitons un bon retour en classe! N'oubliez pas que les jeux d'eau demeureront ouverts par la suite, en fonction de la météo.
- Dernier film en plein air pour toute la famille, vendredi 16 août au coucher du soleil, Kung Fu Panda 4 au parc Israël-Larochelle. Apportez vos chaises, vos couvertures et vos collations. Surveillez la page Facebook de Farnham en culture pour la décision en cas de pluie.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Venez profiter des installations de la rue de l'Hôtel-de-Ville piétonne jusqu'à la fin août. Prochaines activités offertes les samedis, le 10 août, Course à obstacles, le 17 août, étalement du Marché public et activité environnementale avec Agro Passion et le 24 août, Marché du monde.
- Du vendredi 30 août au mardi 2 septembre, période de ventes de garage. Aucun permis requis. Suivez la page Facebook Gens de Farnham pour connaître les adresses participantes.
- Dernier Mardi Show le 13 août à 19 h 30 au parc Conrad-Bain (Près de la passerelle), Undercover Legends of Rock. Spectacle qui réunit les succès rock de vos artistes préférés. En première partie Les Ginett's. Camion de rue Croque Thé Bulles sur place! Vous ne voulez pas manquer ça! C'est gratuit! Apportez vos chaises!

M. Claude Benjamin

- Malgré le vol d'équipements, le Centre de location du parc Ouellette est à nouveau ouvert. Location d'équipements nautiques, jeux familiaux (Spikeball, poches, quilles finlandaises et jeux de balles en échelle). Gratuit et pour tous. Ouvert tout le mois d'août, du mercredi au dimanche de 10 h à 18 h, en fonction des conditions météorologiques. Retrouvez les détails sur notre site Internet. Merci à nos étudiants d'assurer ce service; nous leur souhaitons une belle fin d'été!



- La desserte de la Sûreté du Québec était un engagement de ma campagne électorale. C'est un dossier que l'on porte, dans lequel on fait des pressions et que nous ne lâchons pas.

M. Olivier Surprenant

- Course à obstacles ce samedi 10 août en avant-midi, sur la rue de l'Hôtel-de-Ville. Parcours familial de dix stations offertes gratuitement, en partenariat avec Actiforme et le Verger Kessler. Réservez rapidement vos places sur notre site Internet.
- Tous les jeudis d'août, de 16 h à 20 h, camions de rue au Parc du Phénix (Principale Est). Ce jeudi 8 août, La Taverne Mobile et Croque Thé bulles. Le 15 août, Streetatacos cuisine de rue, le 22 août, Le Shack à Patates et le 29 août, édition spéciale sur la rue de l'Hôtel-de-Ville pour la dernière de la saison avec Faim Renard, Croque Thé Bulles et Farnham Ale & Lager. Spectacle du chansonnier Matthieu Gauthier. Jeux ludiques

M. Jean-Yves Boulianne

- Soirée d'inscription aux activités d'automne le mercredi 28 août, de 18 h à 20 h à la Station-Pierre-Bériaud. Venez rencontrer les responsables des activités du programme loisirs. Consultez la liste des organismes et professeurs présents sur notre page Facebook à partir du 21 août. Il est déjà possible de consulter la programmation sur notre site Internet et vous la recevrez par la poste au courant de la semaine prochaine.
- Le maire fait beaucoup de pression à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour rassembler les vingt-et-une Municipalités, le syndicat des policiers fait des pressions aussi.

Le maire reprend la parole pour annoncer le début des travaux Jacques-Cartier phase 2 dans les prochaines semaines (Entre la route 104 et le 1084, rue Jacques-Cartier). Séparation des réseaux d'égout, remplacement de la conduite d'eau potable et réaménagement de la structure de rue. Chantier majeur et détour à respecter par les chemins Tringle et Audette. Détails sur notre site Internet (Plan de détour, accessibilité aux commerces) ou communiquez avec nous si questions au 450 293-3178.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 57.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

M. Patrick Melchior
Maire